

Une PME sur deux peine à obtenir un crédit

► Les difficultés d'accès au crédit explosent à cause de la crise, d'après l'enquête annuelle du Cefip.

► Plus de 45 % des PME ont plus de mal à emprunter.

Pour une PME (petite ou moyenne entreprise), obtenir un crédit est de moins en moins facile. L'enquête du Cefip (Centre de connaissances du financement des PME) sur le financement des PME en 2009, publiée lundi à Bruxelles, montre que 45,2 % des PME belges estiment que l'accès au crédit bancaire est devenu plus difficile. Un an plus tôt, elles n'étaient que 24 % dans ce cas. Parmi les micro-entreprises, c'est-à-dire celles qui emploient moins de dix travailleurs et génèrent un chiffre d'affaires inférieur à 2 millions d'euros, la proportion monte même à 48,3 %.

Cette tendance est "marquante", estime Danielle Sougné, professeur HEC-École de gestion de l'Université de Liège. "Les entreprises, de manière générale, ressentent des difficultés pour accéder au financement bancaire. Et c'est valable dans chacune des trois Régions du pays."

Selon l'enquête annuelle du Cefip, qui en est à sa quatrième édition, 45 % des PME ressentent une augmentation des difficultés liées aux informations stratégiques et financières demandées par la banque en vue d'octroyer un prêt, contre 29 % en 2008. De plus, 44 % d'entre elles jugent

aussi que les exigences de garanties sont davantage source de difficultés qu'auparavant. Elles n'étaient que 30 % dans ce cas un an plus tôt. "Les banques demandent de plus en plus de garanties; une tendance nette se dégage à cet égard", confirme Danielle Sougné.

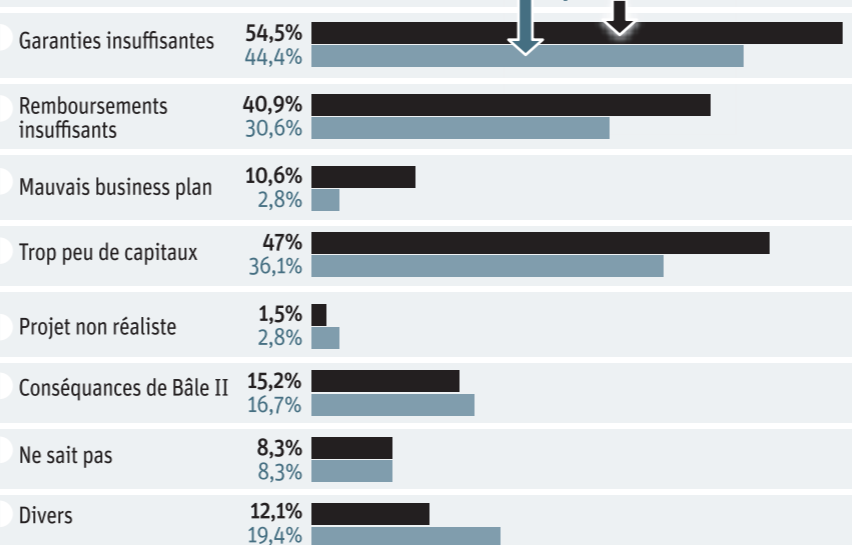
D'ailleurs, parmi les 18,1 % de PME qui se sont vu refuser un prêt cette année (9,2 % en 2008), l'insuffisance de garanties est principalement en cause : 54,5 % l'évoquent comme motif du refus de crédit (contre 44,4 % en 2008).

Quelles sont les garanties en question ? Dans 27,4 % des cas, un gage sur fond de commerce est exigé. Et 20,4 % des entreprises indiquent que leur banque leur a demandé une caution personnelle. "Or, cela va à l'encontre du principe même de la mise en société d'une entreprise, qui tend à protéger le patrimoine privé", souligne Danielle Sougné. "Cela freine le développement des PME et leurs projets d'investissements."

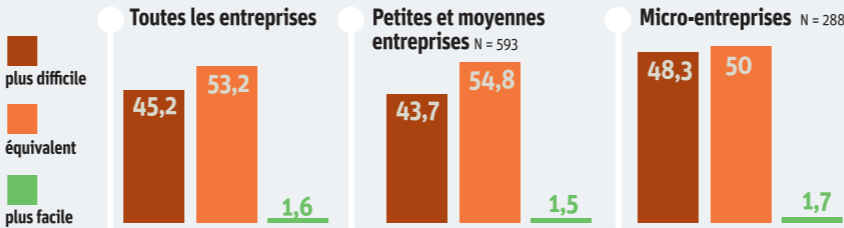
Pour Frédéric Lernoux, administrateur délégué du Cefip, ces garanties exigées par les banques "ne sont pas nouvelles mais sont peut-être accentuées à cause de la crise". Il trouve que la caution personnelle demandée aux entrepreneurs "va à l'encontre de mesures prises récemment par le gouvernement fédéral", telles que la sacralisation du domicile de l'indépendant, qui vise à protéger une partie au moins du patrimoine privé. Mais, constate-t-il, fataliste, "actuellement, les banques tendent vers le risque zéro : les conditions d'octroi de crédit et les conditions de garantie se resserrent".

Selon le patron du Cefip, certes, les banques mettent de l'argent à disposition des PME. "Il n'y a donc pas de "credit crunch" (assèchement du crédit, NdLR) au sens théorique du terme, dit-il. Mais en pratique, il y a un "credit crunch" de fait

Motif de refus d'un crédit bancaire 2008 / 2009



Evolution de l'accès au crédit bancaire au cours des 12 derniers mois



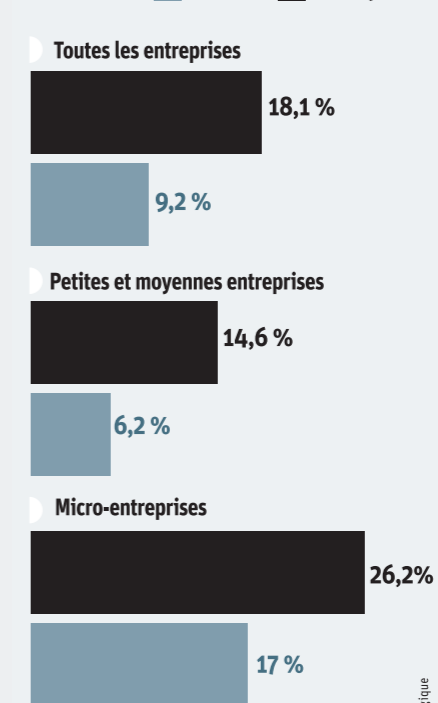
car le coût que représentent les garanties demandées et les efforts d'information stratégique et financière rend l'accès au crédit bien plus difficile."

Les difficultés rencontrées dans l'obtention de crédits ont évidemment des conséquences sur l'activité des PME. Elles sont 23,7 % à n'avoir pas pu réaliser leurs investissements planifiés au cours des 12 derniers mois, contre 21,7 % l'an

précédente. Les micro-entreprises sont particulièrement affectées : plus de 30 % d'entre elles n'ont pas pu effectuer les investissements planifiés, contre 29 % en 2008. Mais le nombre d'investissements des PME ne diminue pas seulement à cause de l'assèchement du crédit : le climat économique morose est aussi en cause.

A cet égard, on constate que la Flandre

Refus d'un crédit bancaire demandé



Source: Centre de Connaissances du Financement des PME

Recommandations

Les banques doivent être plus transparentes

L'enquête du Cefip constate que la majorité des entreprises ignorent si la banque leur a attribué une note qualitative ("rating"). Elles ne connaissent pas non plus les critères d'attribution de ce rating. Le Cefip émet donc une recommandation à destination du secteur bancaire : il faut mieux informer les entreprises des critères d'évaluation et d'octroi du rating. L'étude montre en outre que seules 10 % des entreprises connaissent l'existence d'un médiateur de crédit et que les PME recourent surtout aux intérêts notionnels, à la réserve d'investissement et à des subsides publics, alors qu'il existe bien d'autres mesures d'aide publique aux entreprises. Dans ses recommandations, le Cefip invite les autorités à mieux informer les entreprises à cet égard et encourage les entrepreneurs à rechercher activement les mesures dont ils pourraient bénéficier. Le site Internet du Cefip (www.cefip.be) regorge d'informations à ce sujet.

La Libre Belgique

s'en tire un peu mieux que les deux autres Régions. Au nord du pays, 77,2 % des entreprises ont exécuté des projets d'investissement, contre 69,7 % en Wallonie et 69,1 % à Bruxelles. Des différences régionales se constatent aussi sur le plan de l'octroi de crédit puisqu'en Flandre, seules 15,5 % des PME ont essuyé un refus de prêt bancaire, pour 20 % en Région wallonne et 23,5 %

dans la capitale. L'étude constate aussi, parmi les entreprises, une méconnaissance de la façon dont les banques octroient les crédits et des mesures publiques existantes. D'où les recommandations formulées (cf. ci-dessus). A suivre de près, surtout en période de crise économique...

Philippe Galloy